Le Canada,
DU SOIR.
Ottawa,
8 Pages.
DE SUSSEX,
1891.

ÉCHOS DU JOUR

mort, mais il

retenu à sa
attaque de

M. Erastus Wiman a pris pour $5000 de part dans la future bâtisse de la Chambre de Commerce Anglaise de Montréal.

James Gordon Bennett, propriétaire du NEW-YORK HERALD est l'hôte du prince de Bismarck à Friedricherhue.

On mande Biarritz que M. Gladstone a été "bleckboulé" au club anglais. Le président a en conséquence donné sa démission.

M. Laurier doit faire le tour de la province de Québec pour dénoncer le coup d'état de M. Angers. Il sera accompagné de M. Joly.

L'Eglise Méthodiste du Canada vient de perdre l'un de ses ministres les plus distingués, le rév. M. Stafford, mort subitement à Hamilton. Le défunt était très connu à Ottawa.

L'élection de M. Dupont, député de Bagot a été annulée par les honorables juges Gill et Tellier, sur l'admission du défendeur qu'un agent avait payé cinquante cents à un électeur pour son billet de retour du poll.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique en France, a donné avis qu'il veut mettre les institution des RR. PP. Jésuites sur le même pied qu'après le décret de 1881 contre les institutions religieuses.

Le correspondant du TIMES de Londres à Saint Pétersbourg dit : "Les réserves russes ont reçu des instructions cachetées qu'elles ne devront ouvrir qu'à un ordre donné par les autorités supérieures. La plus grande activité règne dans les arsenaux et les ateliers militaires en Russie."

Les ministres du gouvernement de Boucherville doivent se rendre à Montréal samedi soir. Les conservateurs sont à leur organiser une réception grandiose, parait il. Ce sera certainement un spectacle assez singulier que de voir la ville progressive de Montréal se porter au devant du réactionnaire de Boucheville.

M. Tarte écrit dans LE CANADIEN ce qui suit :

Soutenir que la prérogative de la dissolution prime l'obligation constitutionnelle d'une session tous les douze mois, c'est simplement ériger en maxime que la Couronne est audessus des lois.

Nous n'avons pas eu de session durant l'année écoulée. La législature est dissoute. Le gouvernement pourrait, après les élections, ne convoquer les Chambres que dans six mois, un an. Et supposez que la prérogative, la fameuse prérogative, soit de nouveau mise en fonction, qu'une nouvelle dissolution ait lieu. Il serait donc possible que nous fussions deux ans, trois ans sans session.

Voilà les conséquences logiques de la théorie fausse et dangereuse qui voudraient placer le lieutenant gouverneur au dessus et en dehors de la constitution.

Le roi des Belges a offert un magnifique prix de ($5000) et accorde beaucoup de temps pour le gagner. Les manuscrits devront être envoyés au ministre de l'Intérieur à Bruxelles, avant le 1er janvier 1897. Le sujet, à la préparation duquel on accorde cinq ans, est "l'Afrique Equatoriale." Les compétiteurs devront décrire les conditions météorologiques, hydrélogiques et géologiques, du point de vue hygiénique ; les principes hygiéniques à suivre pour y vivre,—particulièrement pour les Européens—nourriture, travail, vêtements, habitations et les meilleures habitudes à prendre, d'après le climat.

On devra aussi faire connaître les maladies régnentes, leur étiologie, symptômatiquement et pathologiquement, aussi que les traitements prophytactiques et thérapentiques à employer. Les organisations hygiéniques et les établissements d'hopitaux devront aussi y être traités.

Ceux, qui désireraient de plus amples informations, sont priés de s'adresser au vice-consul de Belgique, à Ottawa.

Un des personnages les plus importants du Paris littéraire et artistique, Albert Wolff, critique théâtral et artistique du FIGARO, est mort mardi soir d'une congestion pulmonaire, après cinq jours de maladie. Wolff était âgé de 55 ans. Il appartenait à la classe des gens d'esprit appelés boulevardiers. Sa conversation comme ses articles était remplis de jeux de mots, chose d'autant plus extraordinaire qu'il était Allemand, de Cologne, et fils d'un pauvre marchand juif.

Il avait commencé par être dessinateur. Il vint à Paris où il fut secrétaire d'Alexandre Dumas père; puis il entra au FIGARO où il était depuis trente-cinq ans. Il tint la première place comme chroniqueur et artiste, et il avait fini par être un maître jugement sûr en peinture et en sculpture. Il eut de nombreux duels, et toute l'Europe connaissait ce grand gaillard presque bossu, sans un poil de barbe, à la voix suraiguë, qui représentait Paris partout où se passait un événement important. Wolff était de la génération de Rochefort ; avec lui disparait un tout de Paris.

LA MAIRIE

Une députation composée de citoyens influents de la haute ville s'est rendue, ce matin, au bureau de M. N. A. Belcourt afin de le prier de se laisser porter candidat à la mairie pour l'année 1892. M. Belcourt a demandé quelques jours pour donner une réponse définitive. Assuré de l'appui des citoyens les plus influents de la haute-ville, qui se sont rendus auprès de lui ce matin et des sympathies qui lui sont déjà acquises parmi ses compatriotes l'élection de M. Belcourt devrait être assurée. Il est probable qu'il acceptera.

DERNIÈRE HEURE

Un de nos repoteurs a rencontré M. Belcourt cet après-midi, au moment où il se préparait à partir pour Montréal. M. Belcourt a déclaré qu'il accepterait la candidature à la mairie.

LA SITUATION

II

Nous n'entendons pas faire l'apologie de l'affaire de la Baie des Chaleurs, ou d'autres scandales dont on tient responsables M. Mercier et ses collègues. Ces questions n'ont plus leur place, M. Angers a changé le terrain de la discussion. Mais, pour mettre nos lecteurs à l'aise, nous allons admettre, pour les besoins de la discussion que, M. Mercier et ses collègues soient coupables de tous les crimes politiques dont on les accuse, c'est-à-dire que, ce sont des voleurs. Nous voilà donc en face d'une situation bien tranchée ; d'un côté un lieutenant gouverneur honnête et de l'autre un cabinet de pillards.

Ce cabinet ou conseil des ministres est un comité de la chambre d'où relèvent ses pouvoirs; il est responsable à la chambre de l'action de tous les ministres collectivement et individuellement et ne peut exister qu'en tant qu'il ne soit soutenu par la majorité des députés. Il est donc la créature de la chambre des députés, puisqu'il ne peut exister sans elle.

Or, s'il dépend de la chambre seulement, c'est à elle seule qu'il est responsable de ses actes.

Donc M. Mercier et ses collègues, voleurs publics ou tout ce que vous voudrez, devaient subir leur procès devant le seul tribunal ayant juridiction en la matière : la chambre des représentants du peuple.

Voilà la véritable théorie, la seule qui puisse se réduire en pratique et la seule qui ait reçu en Angleterre la sanction de l'expérience.

Personne ne conteste le pouvoir du représentant de la reine de renvoyer ses ministres, quand bon lui semble. Il en a incontestablement le pouvoir, mais il n'en a pas incontestablement le droit.

Et, malgré son pouvoir incontestable, s'il l'exerce, il lui faut trouver un ministre qui soit disposé à assumer la responsabilité de son action. Ce qui veut dire que, malgré le pouvoir qu'accorde la lettre de la constitution au chef de l'exécutif, il y a malgré tout, en dernier lieu, la volonté populaire qui doit être consultée. Ceci prouve jusqu'à l'évidence que le véritable esprit de la constitution anglaise : c'est le gouvernement par le peuple.

Ce pouvoir, conféré à la couronne de renvoyer les ministres et de dissoudre les chambres, ne signifie pas le pouvoir de l'exercice de la volonté ou des caprices purement personnels du souverain, mais simplement un moyen d'approfondir la volonté du peuple, dans des cas offrant une gravité exceptionnelle.

Il est impossible de sortir de là, à moins de substituer la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle, telle que nous l'avons en Angleterre. Voilà la véritable interprétation de la lettre et de l'esprit de notre constitution, d'après l'autorité de l'école qui domine présentement en Angleterre.

La supériorité des pouvoirs du peuple sur ceux de la Couronne, est la seule sauvegarde qui assure à la nation le contrôle sur ses représentants d'une façon absolue et continue. Les pouvoirs de la couronne n'ont leur raison d'être qu'en autant, qu'ils sont dans le droit, et le droit ne peut exister qu'en autant qu'il soit une manifestation de la volonté de la nation. Donc la couronne n'est que le trait d'union entre le peuple et le parlement. Voilà la véritable pierre fondamentale sur laquelle est basé tout l'édifice constitutionnel anglais.

M. Angers a-t-il rempli toutes ces conditions ?

C'est ce que nous verrons dans les articles qui vont suivre.

La société légale, Adam, Duhamel et Plourde a été dissoute de consentement mutuel. L'honorable George Duhamel a formé une nouvelle société avec M. Girard, député de Rouville, dont le bureau d'affaires est au numéro 20 de la rue St-Jacques.

Les conservateurs de Lennox se réuniront le 26 pour choisir leur candidat pour les Communes.

Nous lisons dans l'EVÉNEMENT :

Le COURRIER DU CANADA dit que la nouvelle de l'entrée de l'hon. M. Masson dans le cabinet est prématurée.

Nous croyons que M. Masson ne désire pas entrer de nouveau dans la politique active.

Il est question de M. Leblanc, député de Laval, comme orateur de l'Assemblée législative.

On dit, d'autre part, que M. Duplessis, député de St-Maurice, est assez peu satisfait de la composition du cabinet.

L'ETENDAKD demande que 40,000 hommes se portent au devant des nouveaux ministres !

A MADAGASCAR

La France et la Bulgarie.

Catastrophe en Italie.

L'Incendie de "l'Abyssina."

LES PIRATES DU TONQUIN.

Les Poursuites Contre Edward Field.

LES TRAITES DE COMMERCE.

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LES TRAITES DE COMMERCE

PARIS, 24 déc.—La chambre des députés a discuté le projet de loi présenté par le gouvernement touchant la prolongation, pour un an, des traités de commerce existant entre la France et les autres pays. M. Delancle, député des Basses Alpes, s'est opposé à ce projet, disant que c'était un acte inconstitutionnel, dangereux et inutile.

M. Léon Say, député des Basses Pyrénées, a soumis à la chambre un contre-projet par lequel le gouvernement serait autorisé à prolonger les traités pour trois ou six mois.

M. Meline a fait ressortir l'importance des traités conclus par les puissances faisant partie de la triple alliance. La France, a-t-il dit, doit surveiller et attendre. Si la politique économique de l'Allemagne produit de bons résultats, la France peut voir, si elle doit adopter un nouveau système économique. Mais le pays doit rester maître de ses tarifs.

M. Ribot dit qu'il désire seulement voir ce qui est faisable en France. Il est possible que le pays reconnaisse un jour la nécessité de faire un arrangement permanent. Il espère que les pays étrangers qui ne veulent pas engager avec la France une lutte touchant les tarifs douaniers accepteront un arrangement sur la base du tarif minimum.

Quant à l'Espagne, ajoute le ministre, il croit qu'il sera difficile de conclure une entente avec elle ; malgré cela, elle ne pourra pas obtenir ailleurs de meilleures conditions. Le dernier mot n'a pas encore été dit à cet égard : si l'Espagne offrait à la France des conditions acceptables, le gouvernement soumettrait à la chambre un nouveau projet de loi.

Les représentants diplomatiques de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne assistaient à la séance de la chambre où les débats ont été tout entiers consacrés à la question des traités de commerce. Le discours de M. Léon Say a produit une profonde impression, surtout lorsqu'il a reproché au gouvernement de ne pas voir ce qui se passait chez les puissances du centre de l'Europe. M. Méline, en demandant que l'on ne fasse aucune concession qui semblerait profiter à l'Allemagne même d'une façon indirecte, a été approuvé par tous les partis de la chambre.

Une discussion animée a été soulevée par la question de savoir, si le tarif minimum pourrait être appliqué par un décret du gouvernement, sans l'observation du parlement, car les produits provenant des pays qui ne sont pas compris dans la présente loi; par exemple, l'Italie et les Etats-Unis. M. Ribot a mis fin à cette discussion en déclarant que, en pareil cas, la sanction du parlement serait nécessaire.

La proposition de M. Léon Say a été finalement rejetée par 440 voix contre 94 et le projet du gouvernement a été adopté.

BERLIN, 24 déc.—Au sujet de l'adoption des traités de commerce par le reichstag, le comte Kalnoky, président du conseil des ministres d'Autriche-Hongrie, a adressé la dépêche suivante au chancelier de Caprivi : "L'immense majorité à laquelle le reichstag a voté les traités de commerce fait voir que l'Allemagne apprécie à leur juste valeur le but important de cette œuvre de paix, et les services éminents que vous avez rendus en cette circonstance."

Le chancelier de Caprivi a répondu qu'il était animé des mêmes sentiments à l'égard du comte Kalnoky et qu'il jugeait d'un prix inappréciable les services rendus par le comte dans les questions politiques et commerciales.

MADRID, 24 déc.—Le gouvernement espagnol a reçu l'assurance que l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, l'Autriche, la Grèce et la Suisse sont disposées à proroger leurs traités de commerce avec l'Espagne.

BUDA-PESTH, 24 déc.—La chambre basse de la diète hongroise vient d'adopter le traité de commerce conclu avec l'Allemagne.

L'INCENDIE DE "L'ABYSSINIA"

LONDRES, 24 déc.—Le navire ABYSSINIA de la ligne Guion, parti de New York le 13 de ce mois pour Liverpool, a brûlé en mer. Toutes les personnes à bord sont sauvées. Telle est la nouvelle apportée aux îles Scilly par le paquebot SPREE lorsqu'il est passé, ce matin, au large de ses îles.

Mais le navire allemand ne dit pas quel jour l'ABYSSINIA a brûlé. Il ne dit pas non plus qui a recueilli les passagers et les hommes d'équipage, bien qu'il soit à supposer qu'il les a pris à son bord.

Le paquebot allemand SPREE est arrivé très tard dans la soirée à Southampton. Il avait à bord les passagers et l'équipage de l'ABYSSINIA.

Il paraît que les passagers de ce navire ont découvert le feu, vendredi dernier. Déjà le navire était la proie des flammes à ses deux extrémités. Trois heures plus tard, ils se sont trouvés en vue de la SPREE. On lui a fait des signaux de détresse ; puis le capitaine du navire en feu lui a demandé de prendre à son bord les passagers et l'équipage. Le SPREE a envoyé aussitôt ses bateaux de sauvetage à leur secours, et tout le monde a été transporté à bord du paquebot, à l'exception d'un matelot qui a sauté pardessus bord et s'est noyé. On a abandonné l'ABYSSINIA en pleine mer, après avoir reconnu qu'il était impossible de la sauver. La SPREE a continué son voyage.

On ignore quelle peut être la cause de cet incendie, mais il est probable qu'il est dû à la combustion spontanée du coton.

Pendant l'opération du sauvetage, la discipline la plus parfaite n'a cessé de régner à bord de l'ABYSSINIA ; le capitaine a pu même maintenir le calme parmi les passagers, lorsqu'on a découvert que le navire était en feu. Les passagers font le plus grand éloge de la bonté et de l'empressement du capitaine de la SPREE.

Tous les passagers de l'ABYSSINIA ont été débarqués à Southampton. Ils ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Les passagers de la SPREE ont fait en faveur des hommes de l'équipage du navire incendié une collecte qui a produit 800 marcs.

L'ABYSSINIA avait quitté le port de New-York le dimanche 13, à 1.15 du soir, à destination de Liverpool. Elle avait à bord dix-huit passagers de première classe, trente-huit d'entrepont et quatre vingts hommes d'équipage. Sa cargaison se composait de diverses marchandises, entre autres douze cents balles de coton.

L'ABYSSINIA était un navire en fer et à hélice de 3,651 tonneaux. Construite en 1870 dans les chantiers de Glasgow, elle a appartenu à la ligne Cunard jusqu'à ces derniers mois où elle a été achetée par la ligne Guion.

LA FRANCE ET LA BULGARIE

PARIS, 24 déc.—M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a demandé à la chambre des députés de fixer à samedi prochain, les débats sur le différend entre la France et la Bulgarie. Il a été fait droit à sa demande.

SAINT-PÉTERSBOURG, 24 déc.—Le JOURNAL DE SAINT-PÉTERSBOURG, organe officieux, publie un article sur l'incident Chadouine. Il pose en fait que la Bulgarie aurait dû se soumettre aux traités internationaux. Ceux-ci lui imposaient l'obligation d'agir par l'intermédiaire de l'agent consulaire de la France à Sofia, dans toutes les mesures qu'elle désirait prendre pour expulser de son territoire le journaliste Chadouine. En agissant contrairement à cette obligation, elle a commis une infraction flagrante aux capitulations.

SOFIA, 24 déc.—L'ambassadeur d'Angleterre en Turquie vient d'arriver ici. Il se rend de Constantinople à Berlin où se trouve sa famille.

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

LONDRES, 22 déc.—Le correspondant berlinois du STANDARD dit : "L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie refusent d'accéder à la proposition de la France d'adresser une note collective à la Porte, au sujet de l'affaire Chadouine".

LA QUESTION RELIGIEUSE EN FRANCE

PARIS, 24 déc.—A une réunion du conseil de cabinet, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a annoncé à ses collègues qu'il avait pris des mesures pour faire une nouvelle application du décret de 1881 aux établissements d'instruction, dirigés par les jésuites et qui s'étaient rouverts à Paris, malgré les injonctions dudit décret sur les associations religieuses.

CATASTROPHE EN ITALIE

ROME, 24 déc.—Deux cents ouvriers, employés sur la ligne de chemin de fer de Sulmona et Isernia, retournaient de leur travail, lorsqu'ils ont été surpris par un violent ouragan de neige. Nombre d'entre eux ont été étouffés au milieu de la tourmente ; d'autres sont morts de froid. Jusqu'à l'heure actuelle, on a trouvé quinze cadavres et il manque encore vingt personnes.

A MADAGASCAR

PARIS, 24 déc.—Les dépêches reçues ici de Madagascar mandent que les relations entre le gouvernement français et celui de Madagascar ont été rompues, après une longue période de rapports difficiles entre les deux pays. Ces difficultés proviennent de la question de savoir lequel des deux gouvernements devait remettre l'exequatur aux représentants des puissances étrangères, auprès du gouvernement malgache. Celui-ci prétendait avoir ce droit, tandis que d'après les récents traités établissant le protectorat de la France sur Madagascar, celle-ci devait seule jouir de ce droit.

Des deux côtés, on semble décidé à ne faire aucune concession de manière à trancher la question ; il en résulte que le commerce est suspendu à Madagascar.

AMERIQUE

LES POURSUITES CONTRE EDWARD FIELD

NEW-YORK, 24 déc.—Il ne se passe presque plus de jour, pour ainsi dire, sans que le grand jury de New-York ne relève quelque nouveau chef d'accusation contre Edward Field, l'ancien chef de la maison Field, Lindley, Wiechers & Co., et pourtant l'enquête est, dit-on, loin d'être achevée.

Le grand jury vient encore de prononcer la mise en accusation de Field sur deux nouveaux chefs de détournement. Cette fois, Field est accusé d'avoir détourné, au détriment d'un courtier bien connu de Wall street, M. Frank Sprague, 350 actions de l'Edison General Electric Company, représentant une valeur de $74 chacune.

Edward Field est toujours détenu à la prison de Ludlow street, où l'on commence à être persuadé qu'il est réellement fou comme on l'a prétendu dès qu'il a été mis en faillite.

Le prisonnier refuse absolument de prendre aucune nourriture et l'on suppose qu'il s'imagine que l'on veut l'empoisonner. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'il n'est pas fou, il est dans un état de santé très précaire et qu'il s'obstine à ne vouloir parler à personne, pas même aux médecins qui le visitent chaque jour.

LES PIRATES DU TONQUIN

NEW-YORK, 24 déc.—Une dépêche de Hanoï, a annoncé récemment la dispersion par les troupes françaises d'une nombreuse bande de pirates, qui s'était établie dans une des provinces du Tonquin.

Ce succès des troupes françaises contribuera d'autant plus, comme le dit la dépêche, à rétablir la tranquillité dans le pays, qu'il vient à la suite d'autres succès d'une importance presque égale. C'est ainsi que la garnison française de Lam a récemment capturé et détruit le repaire du That-nan, centre du chef pirate Cat, soi-disant roi d'Annam.

Le detachement français s'est trouvé devant une enceinte de bambous déjà assez vieille, mais doublée d'une haie vive de jeunes bambous et formant un carré de 60 m. de côté, avec deux portes et un réduit dans un des angles.

Des abats, en avant des bambous, en rendaient l'approche difficile sur deux côtés, et sur les deux autres le Song-Huoc, qui coulait à quelques mètres à peine, formait un fossé naturel. De distance en distance, sur tout le pourtour, étaient des abris en pisé, avec un petit fossé en arrière ; chaque abri était percé de deux ou trois meurtrières dont les cadres étaient de bambous creux. Les défenseurs, accroupis dans le fossé, pouvaient donc tirer entièrement à couvert.

Les palissades furent détruites, les poteaux en bois déterrés avec des pioches et des pelles, et les bambous formèrent un grand bûcher. Les abris en pisé furent attaqués à la pioche, mais il fallut, pour accélérer le travail, recourir à la dynamite. Des cartouches furent placées dans les meurtrières, au nombre de trois par abri et firent sauter toute la partie supérieure. Cependant le temps avait tellement duci le pisé qu'une cartouche de dynamite ne faisait pas sauter plus d'un mètre courant de ces abris. Une balle de fusil Lebel ne les eut certainement pas traversés.

On voit que ce retranchement était fort sérieux. En observant, en outre, que la gorge qui y menait était entièrement barrée par cinq ou six défenses successives, on jugera que sans une manœuvre habile du capitaine Simon qui tourna tous ces obstacles par la crête des montagnes, l'enlèvement de ce repaire nous aurait coûté de grandes pertes.

Le chef Cat y habitait, parait il, depuis 5 ans, sans que jamais les habitants, et pas même ceux qu'il avait chassés du village, eussent osé donner le moindre renseignement sur lui.

Ce Cat est un ancien coolie du poste de Biendong. Renvoyé, il y a trois ou quatre ans, il se mit en tête de devenir chef de bande et se donnant pour un descendant des rois Lê, il parvint à réunir des montagnards ignorants qui, avec quelques pillards chinois, formèrent un noyau grossissant toujours. Bientôt, il fut maître absolu dans la contrée au nord du Bien-dong, vivant des impôts et des provisions que lui portaient les villages qui obéissaient à ses sommations et pillant les autres. Jusqu'à ces derniers temps, les villages des environs d'An-chau qu'il n'inquiétait point ne le dénoncèrent pas ; mais quand il manqua de ressources et qu'il étendit ses déprédations jusqu'à eux, ils le dénoncèrent au poste militaire. C'est alors que fut organisée la colonne du capitaine Simon, qui marcha sur ce repaire et l'enleva en mettant la bande dans une déroute complète.

Dans la fuite vers Vi-Loai, Cat fut rencontré par une autre reconnaissance qui lui fit subir un nouvel échec et le rejeta dans les montagnes de l'Ouest. Ce chef, qui a perdu presque tous ses partisans, erre maintenant vers Tu-Traug et il est peu probable qu'il redevienne redoutable dans la région de Bien dong.

Nouvelles de Montreal

MONTRÉAL, 23 déc.—On est à prélever des souscriptions pour élever un monument à M. Barthélemy Joliette, fondateur de la charmante petite ville qui porte son nom. Comme tous les citoyens de cette localité désirent que ce monument leur fasse honneur, chacun s'est mis à l'œuvre et tout porte à croire que l'entreprise réussira à merveille.

—Les amis politiques de M. Gonzalves Desaulniers, du NATIONAL, disent que ce monsieur se présentera comme libéral dans Maskinongé.

—Les ministres provinciaux doivent venir tenir leur première séance à Montréal, lundi prochain.

—Le constable McKeown, du poste numéro sept, a arrêté un suisse du nom de John Ceche, pour vagabondage, et l'a amené au poste. Une vingtaine de minutes après

(A continuer sur la troisième page)

AVIS.

Mesdames et Messieurs, avec votre permission nous passerons la température.

Des remarques sur cette question sont déplacées et pas nécessaires, et seraient mal vues dans notre établissement.

Quiconque, après cette notice, commettra cette offense, sera respectueusement mais sûrement mis à la porte et son compte fermé.

R. J. DEVLIN.

P. S.—Parapluies.

Pharmacie Rideau.

VENEZ VOIR
—NOS—
PRESENTS
—DE—
NOEL
—ET DU—
Jour de l'An.

BELANGER & CIE.
Pharmaciens.
128 Rue Rideau.
TÉLÉPHONE BELL No. 59.

Les Dames Qui désirent se procurer des Vins, des Ales ou des Liqueurs comme médecine ou pour l'usage de leur famille, sont cordialement invités à les acheter à notre magasin, où aucun bar, ni rien de déplacé n'existent. Un service diligent et courtois est assuré.

R. A. STARRS & CIE.
61 & 63 Rue Clarence.

Coupez ceci, apportez ou envoyez-le nous, et avec chaque achat d'une Piastre ou au-delà, pendant le mois de Décembre, nous donnerons à chaque Dame, une bouteille de Vin, Porto, Sherry ou Claret, comme Souvenir.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERAY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES !
—A—
L'Elite Photo Studio
117 RUE SPARKS.
Diplome Accordé à l'Exposition Centrale Canadienne.
Une Dame parlant Français reçoit les visiteurs.

NEVILLE
97 RUE RIDEAU.
Ce Magasin de
VINS
—ET—
LIQUEURS
SI BIEN CONNU
Et Réouvert
Prix sans concurrence possible
NEVILLE & CO,
97 Rue Rideau.

La Belle Neige est Arrivee
Ainsi que mon Assortiment de Marchandises pour Noel.

Tout du frais, voire : Nouveaux Raisins (London Layers.) Valence et Sultanas, Groseilles, Citron, Orange et Lemon Peel.

Un assortiment complet d'Extraits d'Essence. Nouvelles Dattes, Figues, Prunes, Oranges, Gelées, Citrons, Mince Meats. Marchandises en Cannes (toutes fraiches), Tomates, Mais, Pois, Fèves. (En Fruits) Fraises, Mûres, Bleuets, Prunes, Poires, Pêches, Pommes.

Et n'oubliez pas mon célèbre Thé de 25c. Thé, 5 livres pour $1.00.

"Joyeux Noel a Tous."

JOHN CASEY,
FONDÉ DE POUVOIR.
RUE DALHOUSIE.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891.

MONSIEUR,—Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, que des personnes étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme susdit, un permis de ce Département et à défaut de ce permis, de poursuivre ces violateurs des droits de chasse conformément à la loi.

R. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire.

J. B. CHARLESON, Ecr.
Surint. des Gardes-Forestiers,
Ottawa.

PISO'S CURE FOR
La Meilleur Cure de la tousse
En vente dans toutes les pharmacies.
CONSUMPTION

Pain Electrique.

Résultat d'années d'études et d'expériences coûtant très-cher.

JAS. WARNOCK.
494 RUE SUSSEX.
Telephone 534.

CHEMIN DE FER
INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec ; ainsi que le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap Breton, les Iles de la Madeleine, Terre-neuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches excepté) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de chars, en 27 heures et 30 minutes.

Les chars des trains express directs sur le Chemin de l'Intercolonal sont brillamment éclairés par l'électricité et sont chauffés par la vapeur de la locomotive même, ce qui ajoute considérablement au confort et à la sécurité des voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés de chars réfectoirs et dortoirs, nouveaux et élégants de même que les chars salons pour le jour.

Les bains de mer les plus en vogue, ainsi que les endroits de pêche les plus recherchés sont situés sur la route de l'Intercolonial qui s'y arrête.

L'attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la farine et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est de Terreneuve, aussi pour l'exportation de grains et des produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations concernant le prix et le passage s'adresser à

E. KING, agent des billets,
27 rue Sparks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
Agent du Fret et des Passagers pour l'Est, P.Q
136½ rue St. Jacques, en face du St. Lawrence Hall, Montréal
D. POTTINGER, Surintendant Général,
Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N.B., 18 Juin, 1891.

SUCRE
5 CTS.

Nous offrons actuellement au public et nous servons à nos clients un vrai bon sucre à 5 cents la livre, c'est-à-dire à ceux qui achètent une livre de notre célèbre thé.

Spécial à ce mois : une petite consignation de thé de 25 cents.

STROUD BROS.
RUES RIDEAU & SPARKS
97 Rue Rideau.

CHEMIN DE FER
Canada Atlantique.

Nouveau Service Rapide
—ET—
La Ligne la Plus Courte et la Plus Rapide.
En activité le 29 Juin 1891.

LES CONVOIS PARTIRONT DE LA GARE DE LA RUE ELGIN COMME SUIT :

3.00 A. M. L'EXPRESS DE MONTRÉAL rapide arrêtant à toutes les stations entre Ottawa et le Côteau, se reliant à la jonction du Côteau avec les trains du Grand Tronc pour l'Ouest, et à Montréal avec tous les trains pour l'est, et le sud. Arrive à Montréal à 11.35.

5.00 P. M. L'EXPRESS DE MONTRÉAL rapide limité n'arrêtant qu'à Casselman et à Alexandria entre Ottawa et le Côteau, a un char réfectoir, et arrive à Montréal à 8.20, se reliant aux trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour tous les points à l'Est. Portland, Rivière du Loup, Dalhousie, etc.

2.40 P.M. L'EXPRESS DE BOSTON et NEW-YORK (passant par le Côteau et le nouveau pont en acier ; pour Rouse's Point, St Albans, Saratoga, Troy, Albany, Boston, New-York, Philadelphie, et tous les points au sud, avec chars dortoirs de Wagner depuis Ottawa jusqu'à Boston et Ottawa et New-York. (Ce train arrête à toutes les stations entre Ottawa et Rouse's Point.

2.40 P.M. POUR MONTRÉAL, arrive à Montréal à 7.05 p.m.

LES TRAINS ARRIVERONT COMME SUIT :

11.35 EXPRESS DE BOSTON et New-York et de tous les points intermédiaires. Arrêt à toutes les stations entre Rouses Point et Ottawa. Laisse Boston à 7.00 P.M. et New York à 7.00 P.M.

12.30 Express rapide de Montréal, Portland, Québec et Dalhousie. Train laisse Montréal à 9 A.M., n'arrête qu'à Alexandria sauf pour laisser des passagers venant des stations sur le Grand Tronc.

9.45 P.M. Express rapide de Montréal, Québec, Halifax, St. Jean, N.B., tous les points sur l'Intercolonial et le Sud. Laisse Montréal à 6.15 P.M. à l'arrivée de l'Express d'Halifax et arrête à toutes les stations.

Pour toutes informations s'adresser à l'Agent Local pour la vente des Billets, au coin des rues Sparks et Elgin.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant-Général.
C. J. SMITH, Agent Général des Passagers
Ottawa, 29 Juin 1890.

Le remède de Piso pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.
CATARRH

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE